Le jugement a été aussitôt exécuté par la force publique, a indiqué à la TAP l'avocate de Mme Lagha, Monia Abed. Jointe au téléphone, elle estime que «la décision du tribunal est illégale, elle ne ressort pas des compétences du juge de permanence.

En 22 ans de carrière je n'ai jamais assisté à une exécution aussi expéditive et aussi agressive d'autant plus qu'elle est prise en période de vacance judiciaire», a-t-elle regretté.

Elle a parlé d'une forte présence de la police dans les locaux de l'Unft, à Tunis, une heure, seulement, après l'annonce du verdict.

Sur les huit membres du comité provisoire de l'Unft, trois ont intenté le procès contre Mme Lagha, a indiqué son avocate. Le comité provisoire succède à l'administrateur judiciaire désigné au lendemain de la révolution pour gérer l'organisation.

Source: allAfrica